

Am. le Tellier

N. 17.

15. Juin 1662. Monsieur:

Nos officiers d'Orange se plaignent à Mad. la Princesse
d'Orange que M. le Comte de Paul s'oppose aux
ordres que S. A. y a envoyez touchant le payement
des deniers de la ferme, & en empêche jusqu'à
l'extinction par des voyes rigoureuses. Je n'ai
rien, que je m'assure. Memmes, que vous
sçavez être éloigné des intentions du Roy,
comme il a plu ~~à~~ à S. M. de me faire l'honneur
de m'écouter il y a déjà quelque temps,
je vous supplie très-humblement de m'agréer d'un
Billet de votre main, que je puisse envoyer
au Comte par l'ordre de demain, pour le faire
dire de ce soir de proceder; & au cas
Monsieur, qu'il vous plaira considérer combien
il frivole la chicane dont on m'accorde présentement
icy, n'y ayant aucune violence qui ~~soit~~ soit intention
de une contrainte dont il semble qu'on profite
Vouloir opprimer S. A. Mon oncle, de qui
j'ose dire que les Ancêtres en ont pas omis
de la ferme qu'il y fut traité avec ~~plus~~ ^{une rigueur}
~~plus~~ que le dont on n'uso pas à l'endroit
du moindre Seigneur sujet du Roy, sans
faire des loix ce qu'il trouve à propos. J'espère
que avec l'importance l'indisputable justice de
la chose & mesmes des importunités vous
porterez à me faire expedier, & de nouveau
vous m'assurerez avec autant d'instance que
j'ai de zèle à vous tenir informé par mes
très-humbles services que je suis

[Faint, illegible handwritten text, likely in French or Dutch, covering the majority of the page. The text is written in a cursive script and is significantly faded.]